
M.E.S., Numéro 126, Janvier - Février 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 09 février 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, janvier - février 2023

ORDRE MONDIAL ACTUEL ET IMPOSSIBLE PAIX ENTRE LES NATIONS.*Plaidoyer pour une éthique des relations internationales*

par

Jean-Luc KAFUNDA ILUNGA*Assistant en philosophie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines**Université de Kinshasa***Résumé**

L'aire internationale est remplie de plusieurs irrégularités. Les relations qui existent entre les Etats ne traduisent vraiment pas l'esprit qui a présidé à la création de l'organisation entre les Etats. Ici ne règne pas une conduite de paix, mais de conflits et de guerres.

Mots-clés : *ordre mondial actuel, impossible, paix, nations, plaidoyer, éthique, relations internationales*

Abstract

The international area is filled with several irregularities. The relations that exist between the States do not really reflect the spirit that presided over the creation of the organization between the States. Here does not reign a behavior of peace, but of conflicts and wars.

Keywords : *current world order, impossible, peace, nations, advocacy, ethics, international relations*

INTRODUCTION

Après la Seconde Guerre Mondiale, avec les terribles dégâts qui s'en sont suivis¹, le monde entier a ressenti la nécessité de se regrouper et d'organiser tous les Etats du monde sous une unité géante, une puissante structure chargée de calmer et de contrôler les ardeurs des uns et des autres. Cela a été appelé l' « Organisation des Nations-Unies ». Avec pour missions principales, entre autres, de veiller au maintien de la paix et de la sécurité collectives. Il s'agissait ainsi de mettre en place des mécanismes de régulation appropriés afin d'éviter les risques de conflits et d'injustices et ainsi permettre que chaque Etat aspire à la part qui lui revient de droit : *assurer le bien-être social*.

Mais, Hélas ! Ceci n'est le pas. A quel résultat est-on parvenu ? Mieux, et fondamentalement, quelle pourrait être la philosophie fondamentale qui présiderait au fonctionnement des relations internationales ? Avec une telle philosophie, a-t-on la garantie de la paix et la justice internationales ?

Pour bien répondre à ces questions, il nous paraît judicieux d'articuler notre réflexion en deux volets : brosser un bref aperçu historique des relations internationales et analyser les limites de l'ordre mondial actuel dans la mission de favoriser la sécurité entre les Etats. Une brève conclusion met un terme à cette réflexion.

I. BREF APERÇU PHENOMENOLOGIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES.

Le tableau que nous présente la sphère géopolitique internationale en ce troisième millénaire, laisse à désirer et incite à s'interroger sur le devenir de nos Etats, victimes de plusieurs conflits. Parmi les phénomènes qui s'observent, on pourrait citer entre autres, le terrorisme, la prolifération nucléaire, la permanence des conflits et de guerres.

Notons-le dès le départ : la genèse des relations internationales pourrait alors être considérée comme le dernier rempart dans la lutte contre les conflits qui pourraient exister entre

¹ Qu'on se rappelle qu'avec cette guerre, et même auparavant avec la première, il y avait lieu de craindre l'entrée dans une espèce d' « état de nature généralisé ». Sur l'état de nature, se référer aux philosophes du contrat social, à l'exemple de celle exprimée par Thomas Hobbes, *Léviathan, Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Paris, Dalloz, 1999.

les Etats. L'idée est que si toutes les nations du monde pouvaient vivre de manière civilisée, avec une structure supranationale disposant d'une administration, d'une armée et d'institutions judiciaires chargées de veiller au bien de tous, les velléités de guerres seraient facilement enrayerées.

Il en ressort ainsi que c'est suite aux conflits, aux violences entre les Etats, sous toutes les formes possibles, que les relations internationales ont trouvé leur éclosion. Et c'est à ce titre que la théorie de l'Etat de Nature de la Société Internationale fut inspirée avec autorité par le penseur grec Thucydide. Celui-ci s'inspira de l'expérience des rapports conflictuels, voire belliqueux entre Sparte et Athènes, appelés « Guerre du Péloponnèse », de 413 à 404 avant Jésus-Christ². Cherchant à découvrir les causes profondes qui ont caractérisé ou amené ces deux entités à s'opposer durement entre elles alors qu'elles auraient pu vivre en paix, l'auteur découvre en fin de compte que le conflit avait comme explication essentielle « l'impérialisme athénien ». Comme pour dire que plus qu'une nation est puissante, plus elle cherche à conquérir d'autres nations. L'avènement des nations plus puissantes par rapport à d'autres ouvre alors la porte à une attitude de frayeur, de terreur et d'injustice.

Face à cette quête permanente de puissance, les autres Etats devaient s'effrayer un peu plus d'espace au point d'être poussés à se mettre en position de se défendre. C'est ainsi que le cycle conflictuel s'est amorcé, par cette dialectique de l'ambition dévorante du plus fort, du plus puissant, et de la peur accrue des voisins ou Etats plus ou moins faibles.

On peut dès lors comprendre pourquoi les rapports entre les nations sont portés par un caractère nécessairement conflictuel entre acteurs impériaux, qui rivalisent pour la domination internationale³.

1.1. De la Société des Nations à l'Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations-Unies est une structure qui permet à plusieurs Etats d'entrer en relation surtout en ce 21^{ème} siècle, car bien avant, les moyens essentiels étaient les traités, les missions diplomatiques et les congrès.

Avant l'existence effective de l'Organisation, il n'y eut que des unions administratives telles que l'Union Télégraphique Internationale, créée en 1865, ou l'Union Pastorale universelle, créée en 1874. Ce n'est qu'après la Première Guerre Mondiale qu'il y eut une organisation internationale à buts politiques, sous le nom de la *Société des Nations*.

La Société des Nations fut fondée à la conférence de paix, le 28 avril 1919, sur base des conflits américains. Ces projets prévoyaient la création d'une organisation internationale, qui devait être formée sur base des conventions entre Etats et dont le but serait de fournir des garanties réciproques d'indépendance politique et territoriale aux petits comme aux grands Etats.

La Société des Nations était réglementée par un traité, dit Pacte de la Société des Nations, qui faisait partie des traités de paix. La Société des Nations fut d'abord composée des Etats alliés et associés au cours de la guerre de 1914, entre autres certains Etats tels que la France, l'Angleterre, l'Italie et le Japon vinrent en 1925 ; l'Allemagne et l'Union des Républiques Socialiste Soviétiques en 1934. Mais autour de la Société des Nations gravitaient un certain nombre d'organismes subsidiaires, tels que le Tribunal Administratif créé en 1927 et des organes auxiliaires comme l'Organisation Internationale de Coopération, et l'Organisation de Communication et du Transit⁴.

La Société des Nations s'était assignée des objectifs importants et n'avait pu réaliser que quelques-uns. Elle a réglé certains conflits politiques tels que le conflit germano-polonais de route Silésie en 1921 ; en 1924, elle a créé un organe permanent, le Comité d'Experts qui

² G. DIUR KATOND et alii, *Relations internationales. Introduction Générale*, Kinshasa, CRISE-UNIKIN, 2007, p.8.

³ *Ibidem*.

⁴ V. DECUPER, *La Genèse des Nations Unies*, Bruxelles, éd. De Boeck, 2000, p.62.

codifierait progressivement le droit international. La Société des Nations n'a pu obtenir que des résultats escomptés, car aucun des conflits ayant entraîné la rupture de la paix n'a été résolue par elle. A titre d'exemple, citons l'agression japonaise contre la Chine, en 1932. Son affaiblissement est dû, à l'absence des Etats-Unis d'Amérique et l'imperfection institutionnelle.

La difficulté est qu'elle n'avait pas eu en son sein, une autorité internationale qui pouvait imposer une ligne de conduite aux Etats membres. C'est l'éclatement de la deuxième guerre mondiale qui sonnera le glas de la Société des Nations, donnant naissance à une autre organisation internationale appelée à mieux répondre aux préoccupations des Etats membres. Ce fut l'avènement de l'Organisation des Nations-Unies.

1.2. L'O.N.U. et la recherche de la paix dans le monde

L'Organisation des Nations-Unies, O.N.U en sigle, a été créée par la conférence internationale réunie à San Francisco, du 25 avril au 26 juin 1945, au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Son traité constitutif, la Charte des Nations Unies, a été signé le 26 juin 1945 et est entré en vigueur le 24 octobre. C'est au cours de cette rencontre, que le terme « Nations Unies » apparaît pour la première fois, sous l'initiative du Président Franklin Roosevelt des Etats-Unis, avec l'engagement des représentants des gouvernements et leurs 25 pays alliés à la rencontre, à poursuivre un idéal commun, conformément à la Charte, du 1^{er} au 15^{ème} article. « Le législateur international y fait mention d'un devoir ultime de chaque nation à sauvegarder la paix en adhérant à toute organisation défendant les droits de l'homme et les principes assurant son bien-être social »⁵.

Au titre de motifs à la base de la création de l'Organisation Internationale des Nations-Unies, on pourrait entre autres citer : « le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe d'égalité des peuples et de leurs droits à disposer d'eux-mêmes, l'éradication de toutes formes de violence dans le monde par la politique des relations internationales ratifiées par les nations ; la recherche de la coopération pour le développement durable afin de réduire les écarts de croissance à la base desquels les conflits naissent et prennent de l'ampleur ; la protection des personnes et de leurs biens aussitôt que la première et la deuxième guerres mondiales ont ravagé et décimé des milliers des populations tant civiles que militaires ; et la constitution d'un centre où s'harmonisent des efforts des Nations Unies vers des fins communes »⁶.

A l'automne de 1948, les nations vainqueurs de la 2^{ème} guerre mondiale se décidèrent de collaborer et d'initier des accords pour le maintien de la paix à l'échelle internationale. « La coalition des Etats-Unis, de la Russie, la France, la Belgique et leurs alliés jugea utile de revoir la nouvelle image du monde, malgré la force de l'OTAN »⁷.

Au demeurant, en 1950 les pays vaincus tels que l'Italie, le Japon, l'Allemagne et leurs alliés comprirent la nécessité de se joindre à d'autres Etats pour former une plateforme de paix mondiale. Quant aux Etats du Sud, plusieurs s'engagèrent à souscrire à la charte des Nations-Unies, en y adhérant sans peine, dans l'objectif de consolider la paix mondiale⁸. Dans cette ouverture, il y eut des pays qui prirent une part prépondérante dans le programme des Nations-Unies : les Etats-Unis, le Japon, la France, la Russie et la Chine, étant donné la position géographique et leur influence dans l'un des cinq continents.

Avec un tel tableau, on pourrait dire que les relations entre les Etats se présentent à nos yeux comme un phénomène qui conduit non seulement à l'éclosion des Etats dans leur essence propre, mais aussi à conjurer plusieurs rivalités qu'engendrent celles-ci. Ce qui, à tout prendre, pose au philosophe le problème de la rationalité sous-jacente à ces relations : *Les relations internationales, dans quel but et avec quel idéal ?*

⁵ J. BECKER, *Les ambitions de maintien de la paix par l'ONU*, Paris, Ed. Dunod, 2000, p.80.

⁶ *Ibidem*

⁷ V. DECUPER, *Op.cit.*, p.59.

⁸ *Ibidem*

L'avènement d'une paix mondiale reste ainsi un devoir capital et urgent entre les Etats. Pour cela, il doit exister une convention mutuelle des peuples, dans le but de promouvoir les droits des gens, de garantir leur liberté, d'établir la justice et mettre fin à la guerre et à toutes formes de violences. C'est cette convention mutuelle des peuples, qu'on appelle les relations internationales, celles-ci trouvant leur fondement et leur efficacité par la création de plusieurs organismes pouvant en assurer le suivi. A cet égard, l'Organisation des Nations-Unies s'offre comme l'organisation internationale universelle par excellence, regroupant aujourd'hui tous les Etats du monde. Elle est d'une importance capitale parce qu'elle permet ou, mieux, devrait permettre aux membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle sorte que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger⁹. La conviction de base est que la vraie paix repose sur le respect des exigences fondamentales de justice, tandis que la discorde provient de leur violation. « Il apparaît donc que la justice politique n'est pas un luxe moral, mais une condition nécessaire de la coexistence humaine. *Opus justitia pax* : la paix est l'œuvre de la justice »¹⁰.

Insistons pour dire que les initiateurs de ces organisations internationales étaient animés par le projet de supprimer la guerre afin de maintenir à tout jamais la paix. Mais entre le projet et la réalité, il y a un fossé. Les guerres ont-elles cessé pour autant ?

Il est malheureux de constater la permanence des conflits et guerres. Sur le plan sécuritaire par exemple, les Etats de même obédience idéologique tendent à unir leurs forces contre un adversaire commun, ce qui suppose la cession d'une parcelle de souveraineté. On assiste alors à un fractionnement de l'autorité étatique et un dépérissement de son autonomie au profit d'ensembles plus grands d'organisations internationales plus à même de gérer les problèmes mondiaux. Des organismes de diverses natures se mettent alors en place.

Généralement, les Etats faibles intègrent de telles conventions pour des raisons d'impuissance et de recherche d'une certaine sécurisation, sous la couverture des Grandes Puissances. Ils se mettent quasiment en situation de « protectorats ». Les Etats puissants, pour leur part, cherchent dans de telles situations à étendre leur zone d'influence dans le monde.

Ce rapport au niveau supranational des attributs nationaux de puissance pose un autre problème. En effet, dans la mesure où les Etats ne sont pas égaux sur les plans politique, militaire, économique, etc. , il est aisé d'entrevoir l'émergence de tensions au sein de ces grands ensembles suite aux actes impérialistes d'imposition, d'agression et de répartition des zones entre les puissances au détriment des plus faibles.

Fort de ce constat, plusieurs enjeux se présentent en rapport avec la gestion des conventions et alliances au sein desquelles il peut se créer des situations d'implosion et d'affrontements généralisés au sein d'une même alliance lorsque les intérêts deviennent divergents. La grande question que l'on devrait se poser à ce niveau, consiste à savoir si la sécurité entre les nations est possible ?

II. ORDRE MONDIAL ACTUEL ET IMPOSSIBLE SECURITE ENTRE LES NATIONS.

Les conditions sociopolitiques dans beaucoup de sociétés actuelles reflètent de près l'état de nature. Et pour cause ? La paix reste encore du domaine de l'utopie, surtout en Afrique. Selon Yves Zarka, les conflits ne se situent pas seulement dans les relations individuelles internes, mais aussi et surtout dans les relations entre Etats, ne différant pas des relations entre individus dans l'Etat de nature¹¹. L'idée avait été implicitement exprimée dans le *Léviathan* de Thomas Hobbes : « mais même s'il n'y a jamais eu aucun temps où les particuliers fussent en état de guerre les uns contre les autres, cependant à tous moments les rois et les personnes qui

⁹ *Charte des Nations Unies*, art. 2, paragraphe 3.

¹⁰ O.HÖFFE, *La justice politique. Fondement d'une philosophie critique du droit et de l'Etat*, Paris, P.U.F, 1982, p.15.

¹¹ C. ZARKA, *Hobbes et la pensée politique moderne*, Paris, P.U.F, 1995, p. 130.

détiennent l'autorité souveraine sont à cause de leur indépendance dans une continuelle suspicion, et dans la situation et la posture des gladiateurs, leurs armes pointées, les yeux de chacun fixés sur l'autre : je veux ici parler des forts, des garnisons, des canons qu'ils ont aux frontières de leurs royaumes, et des espions qu'ils entretiennent continuellement chez leurs voisins, toutes choses qui constituent une attitude de guerre »¹².

C'est donc clair, pour Thomas Hobbes, « les rois dont la puissance est la plus grande de toutes, tournent leurs efforts vers le soin de la rendre plus sûre, à l'intérieur du pays par des lois, à l'extérieur par des guerres »¹³. Il s'ensuit que, comme le témoigne justement Charles Mbadu, « l'ordre mondial actuel est une situation caractérisée par un « équilibre prudentiel » quelque peu taillé selon les intérêts des parties les plus influentes. Cela justifie la compétition presque permanente entre les Etats puissants au sein de la Société des Nations en vue d'améliorer sa position dans la distribution du pouvoir et de provoquer une renégociation des termes de l'accord »¹⁴. On en est là, l'insécurité est permanente.

Le théâtre conflictuel de la planète nous fait constater des tensions permanentes entre les Etats-Unis d'Amérique et la Russie, la Corée du Nord et les Etats-Unis d'Amérique. Depuis plusieurs décennies, chez nous en République Démocratique du Congo, pour ne citer que ce cas parmi tant d'autres, les guerres continuent à faire des milliers de victimes. Aux guerres civiles et sécessions ont succédé des conflits armés causés par la course au pouvoir, la convoitise des ressources naturelles dont, comme dans l'état de nature, la jouissance ne peut pas être partagée puisque les pays étrangers ou les forces rebelles s'en accaparent selon leur force.

Plusieurs hostilités s'observent donc et se pérennisent. Plus récemment encore, des violences ont caractérisé ce qu'on a appelé le 'printemps arabe' en Lybie, en Tunisie, en Egypte, en Côte d'Ivoire, et qui ont conduit à la chute des régimes dictatoriaux et bouleversé les structures politiques des Etats concernés. Des hostilités se poursuivent en Syrie, au Mali, en République Centrafricaine, en Grèce et partout ailleurs, faisant et continuant de faire des millions de victimes, avec les horreurs qui en résultent. Cet état de choses témoigne de la survivance du plus fort. A en croire le professeur Charles Mbadu, dont nous serons familier au long de cette étude, « l'ordre international actuel ne garantit ni une paix ni une justice véritables, et il est important de travailler à l'avènement d'une communauté internationale bien ordonnée au sens d'une communauté partageant un noyau de valeurs politiques et morales vis-à-vis duquel tous les Etats devraient vouer une allégeance catégorique »¹⁵.

Il appert, dès lors, que les relations internationales fonctionnent comme un facteur de domination politique, économique et culturelle. Evoquons cela brièvement.

2.1. Les relations internationales : enjeux et facteurs de domination des grandes puissances

A la fin de la Seconde Guerre Mondiale qui, en 1945 avait consacré la victoire des Alliés formée autour de la Grande Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique et de l'URSS contre les régimes nazis et fascistes, le monde avait basculé dans une nouvelle ère. Avec la disparition de l'adversaire commun, l'alliance va se fissurer du fait de l'incompréhension qui s'était développée entre Moscou et Washington. Dès 1945, c'est la mise en place d'un système bipolaire piloté par la montée en puissance de l'URSS et le triomphe américain du fait de l'effondrement de l'Europe. C'est désormais entre ces deux puissances que va se former le sort du monde, la guerre ayant épargné le territoire américain et sa population civile. Non seulement le potentiel

¹² T. HOBBS, *Léviathan, Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Paris, Dalloz, 1999, p.126.

¹³ *Ibidem* p.131.

¹⁴ C. MBADU via MANGUEDI, « Justice internationale et défi éthique. Quels enjeux pour l'Afrique ? », in *Justice internationale et promotion des nations*. Actes des 9^{ème} Journées Philosophiques du Philosophât Saint-Augustin, du 19 au 21 décembre 2005. p. 64.

¹⁵ C. MBADU via MANGUEDI, *Philosophie et défi du développement en Afrique. Pour l'éthique de la militance*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.102

industriel n'a pas été détruit contrairement à celui des autres nations développées, mais il a été stimulé par l'effort de la guerre¹⁶.

Le revenu national américain a doublé. Les Etats-Unis d'Amérique détiennent les 2/3 des réserves mondiales d'or ; et le dollar a supplanté la livre sterling comme monnaie internationale¹⁷. Leur PNB représentait 40% du PNB mondial, avec une avance technologique considérable, sans oublier que pendant ce temps, les pertes américaines ont été relativement limitées, soit 300 000 hommes, soit quatre-vingts fois moins que les soviétiques.

Par contre, de tous les pays vainqueurs, c'est l'URSS qui avait payé le plus lourd tribut après la défaite d'Hitler : des pertes humaines estimées entre 20 et 25 millions d'hommes, autant de sans-abri, une grande partie du territoire dévastée, des pertes économiques énormes. À elle seule, elle a supporté la moitié des destructions dues à la seconde guerre mondiale. Mais, « la grande guerre patriotique » nom donné à la guerre par Staline, qui a fait jouer pendant cette période plus la fibre patriotique que l'idéologie communiste a consolidé le pouvoir de Staline tant sur le plan interne qu'international.

L'URSS avait tiré un bénéfice conséquent de la seconde guerre mondiale. Elle a conservé tous les territoires conquis à l'abri du pacte germano-soviétique entre 1939 et 1941 (Corelie finlandaise, pays baltes, Russie blanche polonaise, Bessarabie et Bucovine Roumanie). Mais très vite, un nouvel ordre mondial s'est dessiné, période baptisée de guerre froide entre les blocs capitaliste et communiste. C'est la période qui va de 1947 à novembre 1989, année de la Chute du mur de Berlin, symbolisant la fin de la guerre froide, laquelle était illustrée par la rivalité entre le bloc occidental capitaliste (ouest), avec les Etats-Unis en tête, et celui de l'Est communiste piloté par l'URSS. Cette période de rivalités idéologiques couvrait des turbulences et conflits armés par procuration, dont l'exemple est celui de la guerre de Corée, qui peut être considérée comme le paroxysme de la guerre froide et d'autres conflits périphériques attisés par les deux superpuissances d'antan. C'est à ce titre que Raymond Aron avait défini cette période par l'axiome « guerre improbable, paix impossible : la guerre improbable, du fait de la dissuasion nucléaire, impossible paix véritable à cause de l'incompatibilité des buts des protagonistes »¹⁸.

Mais, la persistance, la bipolarité, s'est estompée avec l'éclatement de l'URSS ; ce qui a matérialisé le triomphe du bloc capitaliste, avec les Etats-Unis comme maître à bord. Le symbole illustrant cela est la chute du mur de Berlin, mettant théoriquement fin à la guerre froide. Depuis lors, précisément dès 1991, le nouveau système international est caractérisé par un unilatéralisme américain dans la conduite des affaires mondiales, conséquence de la dislocation de l'URSS, le poussant ainsi à une ivresse hégémonique sur les autres Etats. Cette domination, souvent contestée par la Russie (héritière de l'URSS), la montée de la Chine, les Etats de l'Union Européenne et d'autres Etats émergents, n'enlève en rien la prépondérance américaine sur divers secteurs, politique, économique, militaire et culturel, jusqu'à ce que cette superpuissance découvre sa vulnérabilité avec les attentats du 11 septembre 2001. Etait-ce le début du déclin américain, la superpuissance jusqu'alors exemptée des actions terroristes de cette envergure au cœur du pays ?

Une chose paraît sûre : la mutagénèse provoquée par les événements du 11 septembre 2001 a bien ouvert une boîte de pandore dans la lutte contre « le terrorisme international », engendreront des conflits armés pilotés par les Etats-Unis d'Amérique de Georges Bush et alliés contre les Etats jugés « voyous », lesquels soutiendraient les terroristes qui ont humilié le géant de la « démocratie » et de la « liberté »¹⁹. Dès cet instant, l'ordre mondial a, selon certains experts, vacillé entre unilatéralisme américain et multilatéralisme voulu par les autres puissances.

¹⁶ P. BONIFACE, *Les relations internationales : De 1945 à nos jours*, 3^{ème} éd., Paris, Dalloz, 2010, p.13.

¹⁷ *Ibidem*, p.13.

¹⁸ R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p.74.

¹⁹ S.VUNGUDISI, « L'interculturalité à l'épreuve des attentats terroristes et de la radicalisation islamiste en Europe. Entre choc des cultures et replis identitaires », in *Mouvements et enjeux sociaux*, numéro spécial, 2018, p.57.

De ce fait, les relations internationales sont devenues des relations de dominations entre les Etats puissants et ceux dits faibles ; les premiers en quête permanente de leurs intérêts de maintien et de maximisation de leur puissance ; les seconds subissant le diktat des grandes puissances et d'autres affres tels que les guerres, la domination économique, les ingérences politiques, l'impérialisme occidental.

2.2. Domination économique et politique

Sous l'angle économique, les Américains entendent étendre leur domination sur le commerce extérieur et la dollarisation de l'économie mondiale, sous le bouclier d'un arsenal militaire jusqu'ici inégalé et inégalable²⁰. Ainsi, les sociétés multinationales occidentales dont les plus puissantes sont américaines, avec des budgets dépassant de loin ceux des Etats surtout pauvres, se déploient par des méthodes peu démocratiques afin de contrôler, exploiter et piller les sociétés du tiers-monde, tout en soutenant parfois même le chaos et le renversement des gouvernements démocratiquement élus. A titre d'exemple, rapporte le Professeur Emile Bongeli, Pascal Lissouba fut renversé par Denis Sassou Nguesso avec l'appui de la Firme internationale Total, et même en finançant les groupes armés, comme c'est le cas en République Démocratique du Congo où les multinationales anglo-saxonnes, canadiennes et autres ont installé depuis plusieurs années un climat d'insécurité totale à l'Est du pays. « En Afrique et partout ailleurs, des personnalités démocratiquement élevées au pouvoir en ont été tout aussi démocratiquement déçues lorsqu'elles ne se sont pas pliées même en toute bonne foi, aveuglement et naïvement aux prescrits occidentaux de gouvernance tels qu'imposés par les institutions financières internationales »²¹. C'est à ce titre que le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale et les Etats puissants ont le contrôle total et effectif parce qu'étant les plus grands contribuables pour leur survie.

La domination des Grandes Puissances dans le commerce international, dans l'économie mondiale n'est donc plus à démontrer, en ceci qu'elles contrôlent près de 90 % des échanges internationaux, qui s'effectuent entre trois grands pôles notamment l'Amérique du nord, l'Asie (Chine, Japon et Corée du sud), et l'Europe occidentale, avec une marginalisation totale de la plupart des pays africains entre autres représentant à peine moins de 2 % des échanges mondiaux, échanges dont l'Afrique ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants car ne contrôlant même pas les prix de ses matières premières exportées à l'état brut, sans valeur ajoutée.

2.3. De la mondialisation culturelle comme suppression des identités.

Avec les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), les thèses sur la suprématie de la culture américaine sont arrosées dans tous les coins de la planète et en temps réel. Le monde étant devenu un village planétaire, avec bien sûr le développement des moyens de transport par terre, mer et air, devenus fantastiques, la circulation des hommes, des marchandises, des idées et autres est sans pareil.

L'hyperpuissance américaine qui pilote la mondialisation a toujours présenté son modèle culturel comme le meilleur, grâce à sa force économique, politique, militaire et financière, de sorte que cette domination soit intériorisée comme normale, même par certains Etats européens. Sur ce, il faut tuer les cultures locales considérées comme non civilisées, et donc réduire au néant les identités singulières, ethniques ou nationales. Même si une puissance moyenne comme la France se plaint de la gravité de l'agressivité culturelle américaine, elle évoque souvent l'exception culturelle.

On comprend dès lors l'ampleur des dégâts causés dans les pays vulnérables d'Afrique et partout ailleurs. Ne dit-on pas que la meilleure domination est celle qui s'opère sur le plan mental ? Ce sont les medias notamment, à l'exemple de CNN (Câble News Network) qui, par sa présence partout dans le monde, peut diffuser en temps réel des informations bien ventilées en vue de susciter des types de comportement appropriés. Les médias contribuent à la

²⁰ E. BONGELI, *La mondialisation, l'Occident et le Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 29.

²¹ *Idem*, p.142.

manipulation de l'opinion publique nationale ou internationale. Ainsi, l'industrie cinématographique (Hollywood) vient renforcer en produisant des films où le mode de vie et la culture américaine sont vantés, pour être suivis. C'est ainsi que les films sur la guerre du Vietnam ne montrent pas la vulnérabilité des USA. Tout est fait pour démontrer la puissance culturelle et technologique de cette dernière. Les entreprises étatiques et non étatiques, les médias tant publics que privés ainsi que les universités, participent tous à véhiculer la suprématie culturelle supposée de l'Amérique. Ce rayonnement culturel, souvent réduit de façon caricaturale au triomphe des produits comme Coca-cola, Mc Donald et autres, n'aura fait que corroborer cette thèse.²² Tous les jeunes, africains et européens, rêvent l'eldorado américain. Ils rêvent de fréquenter les universités américaines, car c'est, selon eux, le symbole de la réussite.

Il s'avère ainsi que sur le plan culturel, la mondialisation présente le danger d'imposition d'une pensée unique à l'échelle planétaire, l'accréditation de l'impérialisme et de l'hégémonisme des grands Etats Occidentaux au détriment de la majorité silencieuse, impuissante et peu compétitive du Tiers-Monde. Il y a ainsi menace des identités nationales et des responsabilités jusqu'ici assumées par les Etats-nations.

CONCLUSION

Comme nous venons de le démontrer, la logique des armes a produit deux grandes guerres mondiales aux conséquences incalculables aujourd'hui. En plus, elle a produit une conjoncture internationale caractérisée par un autre type de guerre : la guerre froide et l'antagonisme entre les blocs hégémoniques, Est-Ouest, entre les Etats-Unis et l'Union-Soviétique qui, moyennant la possession d'un armement compétitif de haute facture, se sont installés dans la conscience mondiale comme « grandes puissances », et se sont définies elles-mêmes par la référence à l'éventualité de la guerre.

La course aux armements étant devenue l'une des composantes de la vie internationale, celle-ci se laisse en même temps saisir comme le lieu de l'incertitude et de l'impossible victoire. Protégeant davantage leurs immenses intérêts matériels, les Etats sont devenus fous. En même temps que notre siècle a récolté le fruit des efforts millénaires fournis par l'homme pour maîtriser la nature, humaniser l'environnement, vaincre l'ignorance, combattre la maladie, rétrécir les distances, il a aussi été le théâtre des guerres les plus meurtrières, exacerbant la cruauté entre les individus et les sociétés, perfectionnant les outils de destruction et maximisant les performances de la violence humaine. Il s'avère ainsi que la paix est impossible. Et, pourtant, celle-ci est considérée comme hautement désirable et la guerre comme indéniablement indésirable.

BIBLIOGRAPHIE

- ARON, R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- BECKER, J. *Les ambitions de maintien de la paix par l'ONU*, Paris, Ed. Dunod, 2000.
- BONGELI, E., *La mondialisation, l'Occident et le Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- BONIFACE, P., *Les relations internationales : De 1945 à nos jours*, 3^{ème} éd., Paris, Dalloz, 2010.
- DECUPER, V., *La Genèse des Nations Unies*, Bruxelles, éd. De Boeck, 2000.
- DIUR KATOND G. et alii, *Relations internationales. Introduction Générale*, Kinshasa, CRISE-UNIKIN, 2007.
- DIUR KATOND, G., *Politiques étrangères de grandes puissances de nos jours*, Kinshasa, éd. CEPRISE-UPN, 2013.
- HOBBS Thomas, *Léviathan, Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Paris, Dalloz, 1999.
- HÖFFE, O., *La justice politique. Fondement d'une philosophie critique du droit et de l'Etat*, Paris, P.U.F, 1982.
- MBADU kia MANGUEDI, C., « Justice internationale et défi éthique. Quels enjeux pour l'Afrique ? », in *Justice internationale et promotion des nations. Actes des 9^{ème} Journées Philosophiques du Philosophât Saint-Augustin*, du 19 au 21 décembre 2005.
- MBADU kia MANGUEDI, C., *Philosophie et défi du développement en Afrique. Pour l'éthique de la militance*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- VUNGUDISI, S., « L'interculturalité à l'épreuve des attentats terroristes et de la radicalisation islamiste en Europe. Entre choc des cultures et replis identitaires », in *Mouvements et enjeux sociaux*, numéro spécial, 2018.

²²G. DIUR .KATOND, *Politiques étrangères de grandes puissances de nos jours*, Kinshasa, éd. CEPRISE-UPN, 2013, p.77.